

Envoyé en préfecture le 09/07/2014 Reçu en préfecture le 09/07/2014 Affiché le

Extrait du registre des délibérations

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 26 juin 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Etaient présents: • ARCINS: Claude GANELON, Daniel PARABIS • ARSAC: Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • CANTENAC: Philippe BRUNO, Roger DEGAS • CUSSAC: Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN • LABARDE: Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • LAMARQUE: Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • LUDON MEDOC: Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Véronique SABACA • MACAU: Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUSE • MARGAUX: Allan SICHEL • LE PIAN MEDOC: Didier MAU, Virginie GARNIER, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Christian DECAUDIN, Christian SAUVAGE • SOUSSANS: Christophe DEMILLY, Annette MAURIN.

Absents excusés: Nadine DUCOURTIOUX pouvoir à Michel HAUTIER, Fabienne OUVRARD pouvoir à Roger DEGAS, Jean-Claude MARTIN pouvoir à Claude GANELON, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD pouvoir à Véronique SABACA, Jacques DELHOMME pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Claude BERNIARD pouvoir à Allan SICHEL, Nathalie SCHYLER-SCHRODER, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Christophe DEMILLY.

Conseillers en exercice: 39 • Présents: 29 • Votants: 38

Secrétaire de séance : Michel HAUTIER

2014-0307-63 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 6 mars 2014 - Adoption

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil Communautaire du 6 mars 2014 tel qu'annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, avec 18 abstentions et 20 voix pour :

▶ Adopte le procès-verbal du Conseil Communautaire du 6 mars 2014 tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme Arsac, le 7 juillet 2014